



LB/2026-1629

Matricule de l'agent : 5253

## **ARRÊTÉ PORTANT FIN D'ENGAGEMENT DE L'ADJUDANT EMMANUEL CARBONNEL**

### **Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50 et R. 1424-1 à R. 1424-55 relatifs aux services d'incendie et de secours ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;  
Vu la demande de l'intéressé ;  
Vu l'avis favorable du chef de centre ;  
Considérant que l'Adjudant Emmanuel CARBONNEL sollicite par courrier en date du 05 juin 2026 la cessation de son activité de sapeur-pompier volontaire pour raisons personnelles ;  
Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le contrat d'engagement au corps départemental de la Manche en qualité de sapeur-pompier volontaire de l'Adjudant Emmanuel CARBONNEL affecté au centre d'incendie et de secours de LESSAY prend fin à compter du 05/06/2026.

**Article 2** : L'intéressé devra avoir remis, à la date de sa radiation, au centre d'incendie et de secours de LESSAY l'intégralité de son paquetage, le BIP ainsi que sa carte d'identité sapeur-pompier.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le chef de centre,
- L'intéressé.

Saint-Lô, le

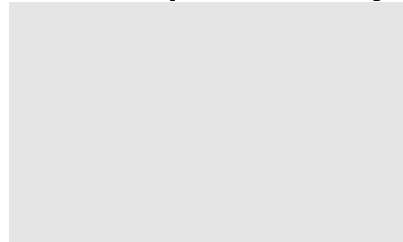
**Pour le président et par délégation,  
le directeur départemental adjoint,**

Nom : CARBONNEL

Prénom : Emmanuel

Notifié le : .....

Signature :



**Colonel hors classe Thierry DEDIEU**